



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°87-2018-084

PUBLIÉ LE 25 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

CH ESQUIROL de Limoges

87-2018-09-13-061 - Délégation de signature - gardes administratives (1 page)	Page 4
87-2018-09-13-062 - Délégation de signature - M Almoster (2 pages)	Page 6
87-2018-09-13-060 - Délégation de signature - soins sans consentement (1 page)	Page 9
87-2018-09-13-064 - Délégation de signature Mme Heguy-Weidemann (2 pages)	Page 11
87-2018-09-13-065 - Délégation de signature Mme Julia (2 pages)	Page 14
87-2018-09-13-063 - Délégation Mme Gouraud (2 pages)	Page 17

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-09-01-022 - Affiche désignant la conciliatrice fiscale et les conciliateurs fiscaux adjoints (1 page)	Page 20
87-2018-09-01-021 - Affiche listant les administrateurs des finances publiques (AFIP et AFIPA) et les inspectrices divisionnaires des finances publiques chargées de la mission de conciliatrice fiscale bénéficiant d'une délégation de signature de l'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne à compter du 1er septembre 2018 (1 page)	Page 22
87-2018-09-01-018 - Affiche listant les Administrateurs des Finances Publiques (AGFIP, AFIP, AFIPA) bénéficiant d'une délégation de signature de l'administratrice générale des Finances Publiques, directrice départementale des Finances Publiques du département de la Haute-Vienne(affiche) à compter du 1er septembre 2018- Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal (1 page)	Page 24
87-2018-09-01-019 - Affiche listant les agents du service de la direction bénéficiant d'une délégation de signature de l'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne à compter du 1er septembre 2018- Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal (1 page)	Page 26
87-2018-09-01-015 - Affiche listant les responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'Article 408 de l'annexe II au Code Général des Impôts au 1er septembre 2018 (1 page)	Page 28
87-2018-09-01-020 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal pour les agents de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne à compter du 1er septembre 2018 (2 pages)	Page 30
87-2018-09-01-024 - Arrêté portant délégation en matière d'évaluations domaniale du 1er septembre 2018 (A2) (3 pages)	Page 33
87-2018-09-01-025 - Arrêté portant délégation en matière d'expropriation du 1er septembre 2018 (A3) (2 pages)	Page 37
87-2018-09-01-010 - Arrêté portant délégation générale de signature à la responsable de la mission départementale risques et audit et action économique (2 pages)	Page 40

87-2018-09-01-013 - Arrêté portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale (2 pages)	Page 43
87-2018-09-01-014 - Arrêté portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique (6 pages)	Page 46
87-2018-09-01-012 - Arrêté portant délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources (3 pages)	Page 53
87-2018-09-01-011 - Arrêté portant délégations spéciales de signature pour les missions rattachées (3 pages)	Page 57
87-2018-09-01-023 - Arrêté portant subdélégation en matière domaniale du 1er septembre 2018 (A1) (2 pages)	Page 61
87-2018-09-01-017 - Délégation de signature en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal accordée à M. Fabien DEVOS, administrateur des finances publiques adjoint (2 pages)	Page 64
87-2018-09-01-016 - Délégation de signature en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal accordée à Mme Valérie VERDOUX, administratrice des Finances Publiques adjointe (2 pages)	Page 67

CH ESQUIROL de Limoges

87-2018-09-13-061

Délégation de signature - gardes administratives

DECISION

Le Directeur,

- Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital relative aux Patients à la Santé et aux Territoires et modifiant le Code de la Santé Publique.
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs d'établissements,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 décembre 2017 nommant Monsieur Thomas ROUX, en qualité de Directeur du Centre Hospitalier Esquirol

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée au personnel de direction ou personnel administratif ou personnel technique, représentant de l'autorité légale, à l'effet de signer, au cours des astreintes administratives qu'il assure, toute décision, correspondance ou formulaire officiel lié à la vie hospitalière notamment la prise en charge des patients, à la gestion des ressources humaines, à la sécurité des personnes et des biens, à la continuité du service public ou présentant un caractère d'urgence manifeste.

Les personnels qui assurent des astreintes administratives conformément à un tableau d'astreinte annuel sont désignés ci-après :

- Mme Viviane HEGUY-WEIDEMANN, Directrice Adjointe,
- Mme Anne-Marie JULIA, Directrice Adjointe,
- Mme Martine VITART, Directrice Adjointe,
- Madame Francine GOURINEL, Coordonateur Général des Soins,
- M. Anibal ALMOSTER, Directeur Adjoint,
- M Luc-Antoine MAIRE, Directeur Adjoint,
- Mme Pascale BARIANT, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Mme Géraldine BARRUCHE, Ingénieur Qualité,
- Mme Kenza BEAUBRUN, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Mme Marie-France BOISSEUIL, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Mme Dominique BRETENOUX-PENNEQUIN, Attachée d'Administration Hospitalière,
- M. Stéphane DESTRUHAUT, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Mme Elodie GUINET, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Mme Nathalie GOURAUD, Attachée d'Administration Hospitalière,
- M. Michel MARTIN, Ingénieur en Chef,
- Mme Marie-Christine VILLENEUVE, Responsable Informatique

Article 2 :

Cette décision prend effet au 13 septembre 2018 et annule la précédente du 19 février 2018.

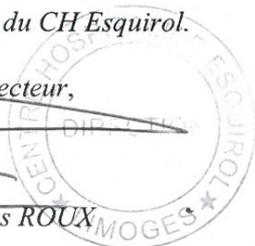
Article 4 :

La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise à Madame le Trésorier du Centre Hospitalier Esquirol si la délégation concerne des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses, communiquée au Conseil de Surveillance et fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Elle est également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du CH Esquirol.

Le Directeur,

Thomas ROUX



CH ESQUIROL de Limoges

87-2018-09-13-062

Délégation de signature - M Almoster



Limoges, le 13 septembre 2018

CENTRE
HOSPITALIER ESQUIROL
LIMOGES

DIRECTION

DECISION

Le Directeur,

Vu le Code de la Santé Publique notamment dans ses articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la décision de nomination au Centre Hospitalier de Monsieur Anibal ALMOSTER, Directeur Adjoint contractuel,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 décembre 2017 nommant Monsieur Thomas ROUX, en qualité de Directeur du Centre Hospitalier Esquirol

DECIDE

Article 1^{er} :

Monsieur Anibal ALMOSTER, Directeur Adjoint chargé de la Division des Services Financiers, de la Comptabilité Analytique et du Contrôle de Gestion reçoit délégation permanente de signature pour les affaires courantes relevant de ses attributions :

- Affaires financières : EPRD et comptabilité, gestion dette et trésorerie, programme global de financement pluriannuel.
- Contrôle de gestion : contrôle des dépenses engagées de l'établissement, comptabilité analytique, étude de surcoûts...
- Recherche et développement : conventions, protocoles de recherche en relation avec le promoteur et le département recherche et développement.
- Coopération Internationale/Culture
- Ordonnancer l'ensemble des dépenses en conformité avec l'EPRD
- Liquider les recettes
- De parapher électroniquement les bordereaux de titres et de mandats

Article 2 :

*En cas d'absence, d'empêchement de **Monsieur ALMOSTER**, délégation de signature est donnée à :*

- ◆ ***Madame Kenza BEAUBRUN**, Attachée d'Administration Hospitalière, pour les correspondances internes et externes relevant de la Division des Services Financiers, de la Comptabilité Analytique et du Contrôle de Gestion.*
- ◆ ***Madame Martine VITART**, Directeur Adjoint pour parapher électroniquement les mandats et les bordereaux de titres.*

Article 3 :

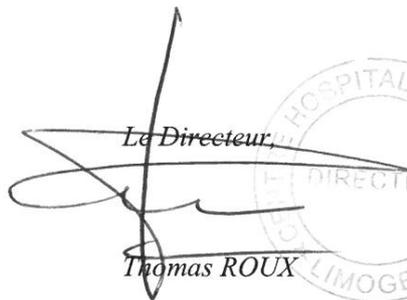
Cette décision prend effet au 13 septembre 2018 et annule la précédente du 19 février 2018.

Article 4 :

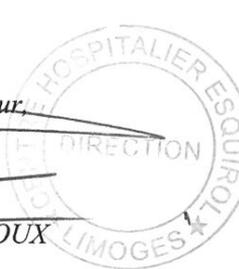
La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise à Madame le Trésorier du Centre Hospitalier Esquirol si la délégation concerne des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses, communiquée au Conseil de Surveillance et fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Elle est également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du CH Esquirol.

Le Directeur,



Thomas ROUX



CH ESQUIROL de Limoges

87-2018-09-13-060

Délégation de signature - soins sans consentement

Délégation de signature pour les hospitalisations sans consentement

Le Directeur,

- Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital relative aux Patients à la Santé et aux Territoires et modifiant le Code de la Santé Publique.
- Vu la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs d'établissements,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 décembre 2017 nommant Monsieur Thomas ROUX, en qualité de Directeur du Centre Hospitalier Esquirol

DECIDE

Article 1 : Madame Viviane HEGUY-WEIDEMANN, Directrice Adjointe et Madame Marie-France BOISSEUIL, Attachée d'Administration Hospitalière reçoivent délégation de signature à effet de signer toutes pièces relatives aux procédures de prise en charge et à la situation des patients en soins psychiatriques sans consentement que ce soit sur décision du Directeur de l'Etablissement (SDDE) ou en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat (SDRE).

Article 2 : En cas d'absences simultanées de Madame Viviane HEGUY-WEIDEMANN et de Madame Marie-France BOISSEUIL ou dans le cadre de leur participation au tour de garde administrative du Centre Hospitalier Esquirol, délégation de signature est donnée, dans les limites fixées à l'article 1 à :

- Mme Martine VITART, Directrice Adjointe,
- Mme Anne-Marie JULIA, Directrice Adjointe,
- Madame Francine GOURINEL, Coordonateur Général des Soins,
- M. Anibal ALMOSTER, Directeur Adjoint,
- M. Luc-Antoine MAIRE, Directeur Adjoint,
- Mme Pascale BARIANT, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Mme Géraldine BARRUCHE, Ingénieur Qualité,
- Mme Kenza BEAUBRUN, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Mme Dominique BRETENOUX-PENNEQUIN, Attachée d'Administration Hospitalière,
- M. Stéphane DESTRUHAUT, Attaché d'Administration Hospitalière,
- Mme Nathalie GOURAUD, Attachée d'Administration Hospitalière,
- Mme Elodie GUINET, Attachée d'Administration Hospitalière,
- M. Michel MARTIN, Ingénieur en Chef,
- Mme Marie-Christine VILLENEUVE, Responsable Informatique

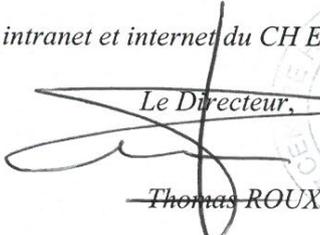
Article 3 :

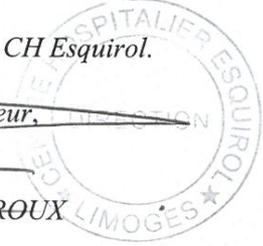
Cette décision prend effet au 13 septembre 2018 et annule la précédente du 19 février 2018.

Article 4 :

La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise à Madame le Trésorier du Centre Hospitalier Esquirol si la délégation concerne des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses, communiquée au Conseil de Surveillance et fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Elle est également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du CH Esquirol.

Le Directeur,

Thomas ROUX



CH ESQUIROL de Limoges

87-2018-09-13-064

Délégation de signature Mme Heguy-Weidemann

CENTRE
HOSPITALIER ESQUIROL
LIMOGES

DIRECTION

DECISION

Le Directeur,

Vu le Code de la Santé Publique notamment dans ses articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté de nomination du Centre National de Gestion du 01 octobre 2008 nommant Madame Viviane HEGUY-WEIDEMANN Directeur Adjoint,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 décembre 2017 nommant Monsieur Thomas ROUX, en qualité de Directeur du Centre Hospitalier Esquirol

DECIDE

Article 1^{er} :

Madame Viviane HEGUY-WEIDEMANN, Directeur adjoint chargé de la Direction des Affaires Juridiques et des Admissions, reçoit délégation permanente de signature pour les affaires courantes relevant de ses attributions :

- *Affaires juridiques et contentieux.*
- *Fonction de Présidente de la Commission des Usagers*
- *Accueil-admissions, gestion administrative des patients, activité et statistiques*

Article 2 :

En cas d'absence, d'empêchement de Madame HEGUY-WEIDEMANN, délégation de signature est donnée à Madame Marie-France BOISSEUIL, Attachée d'Administration Hospitalière, pour les affaires courantes relevant du Département Accueil-Admissions.

Article 3 :

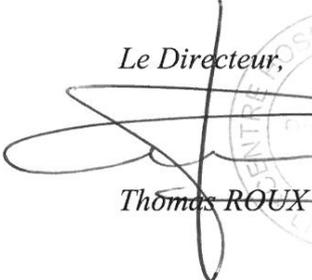
Cette décision prend effet au 13 septembre 2018 et annule la précédente du 19 février 2018.

Article 4 :

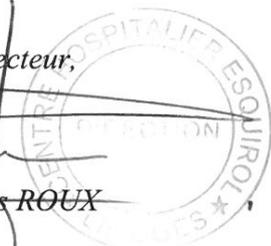
La présente décision sera notifiée à l'intéressée, transmise à Madame le Trésorier du Centre Hospitalier Esquirol si la délégation concerne des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses, communiquée au Conseil de Surveillance et fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Elle est également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du CH Esquirol.

Le Directeur,



Thomas ROUX



CH ESQUIROL de Limoges

87-2018-09-13-065

Délégation de signature Mme Julia

CENTRE
HOSPITALIER ESQUIROL
LIMOGES

DIRECTION

DECISION

Le Directeur,

Vu le Code de la Santé Publique notamment dans ses articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté de nomination du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité du 1^{er} septembre 2001 nommant Madame Anne-Marie JULIA Directeur Adjoint,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 décembre 2017 nommant Monsieur Thomas ROUX, en qualité de Directeur du Centre Hospitalier Esquirol.

DECIDE

Article 1^{er} :

Madame Anne-Marie JULIA, Directeur Adjoint chargé de la Direction du Système d'Information et de la Coordination du PTSM reçoit délégation permanente de signature pour les affaires courantes relevant de ses attributions :

- *Coordination du PTSM*
- *Système d'information - informatique*
- *Maison d'Accueil Spécialisée Saint Exupéry*

Article 2 :

En cas d'absence, d'empêchement de Madame JULIA, délégation de signature est donnée :

- *A Madame Marie-Christine VILLENEUVE, Responsable du Département du Système d'information à l'effet de signer tous actes, correspondances et documents se rapportant à la gestion du système d'information et du dossier patient.*

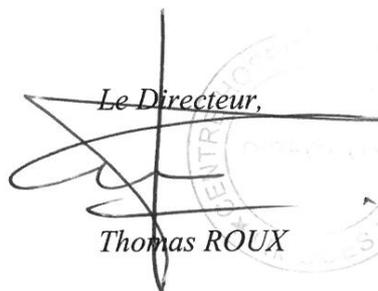
Article 3 :

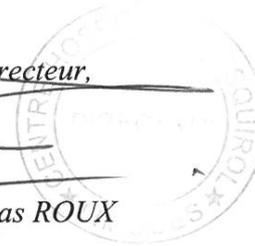
Cette décision prend effet au 13 septembre 2018 et annule la précédente du 19 février 2018.

Article 4 :

La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise à Madame le Trésorier du Centre Hospitalier Esquirol si la délégation concerne des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses, communiquée au Conseil de Surveillance et fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Elle est également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du CH Esquirol.

Le Directeur,

Thomas ROUX



CH ESQUIROL de Limoges

87-2018-09-13-063

Délégation Mme Gouraud



Limoges, le 13 septembre 2018

CENTRE
HOSPITALIER ESQUIROL
LIMOGES

DIRECTION

DECISION

Le Directeur,

Vu le Code de la Santé Publique notamment dans ses articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 décembre 2017 nommant Monsieur Thomas ROUX, en qualité de Directeur du Centre Hospitalier Esquirol

DECIDE

Article 1^{er} :

***Madame Nathalie GOURAUD**, Attachée d'Administration Hospitalière reçoit délégation permanente de signature pour les affaires courantes relevant de ses attributions :*

➤ *Gestion des Affaires médicales*

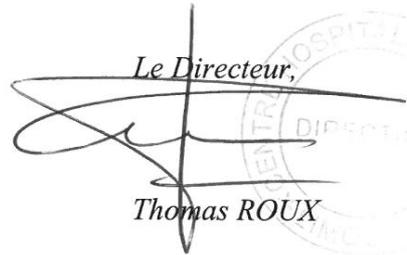
Article 2 :

Cette décision prend effet au 13 septembre 2018 et annule la précédente du 19 février 2018.

Article 3 :

La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise à Madame le Trésorier du Centre Hospitalier Esquirol si la délégation concerne des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses, communiquée au Conseil de Surveillance et fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Elle est également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du CH Esquirol.

Le Directeur,

Thomas ROUX



Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-09-01-022

Affiche désignant la conciliatrice fiscale et les
conciliateurs fiscaux adjoints

Affiche désignant la conciliatrice fiscale et les conciliateurs fiscaux adjoints

Direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne

Désignation de la conciliatrice fiscale et des conciliateurs fiscaux adjoints

Au 1^{er} septembre 2018

Mme Françoise GAYTON-SEGRET, Administratrice
des finances publiques, conciliatrice fiscale

M. Jean Noël JARRY, Administrateur des finances
publiques adjoint, conciliateur fiscal-adjoint,

Mme Brigitte RICHARD, Inspectrice divisionnaire des
finances publiques, conciliatrice fiscale-adjointe.

Date d'affichage de la liste : le 1er septembre 2018.

L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-09-01-021

Affiche listant les administrateurs des finances publiques
(AFIP et AFIPA) et les inspectrices divisionnaires des
finances publiques chargées de la mission de conciliatrice

*Affiche listant les administrateurs des finances publiques (AFIP et AFIPA) et les inspectrices
divisionnaires des finances publiques chargées de la mission de conciliatrice fiscale bénéficiant
d'une délégation de signature de l'administratrice générale des finances publiques,
directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne à compter du 1er septembre 2018*

Haute-Vienne à compter du 1er septembre 2018

DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES (AFIP et AFIPA) ET DES INSPECTRICES DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES CHARGÉES DE LA MISSION DE CONCILIATRICE FISCALE BÉNÉFICIAIRE D'UNE DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-VIENNE

Au 1^{er} septembre 2018

(Délégations de signature accordées à la conciliatrice fiscale et aux conciliateurs fiscaux adjoints en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal)

**Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande
auprès de la Direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,
Pôle pilotage et ressources
Division Stratégie, contrôle gestion, qualité de service
31, rue Montmailler à LIMOGES**

**Mme Françoise GAYTON-SEGRET, Administratrice
des finances publiques, conciliatrice fiscale**

**M. Jean Noël JARRY, Administrateur des finances
publiques adjoint, conciliateur fiscal-adjoint,**

**Mme Brigitte RICHARD, Inspectrice divisionnaire des
finances publiques, conciliatrice fiscale-adjointe.**

Date d'affichage de la liste : 1^{er} septembre 2018

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-09-01-018

Affiche listant les Administrateurs des Finances Publiques (AGFIP, AFIP, AFIPA) bénéficiant d'une délégation de signature de l'administratrice générale des Finances

Affiche listant les Administrateurs des Finances Publiques (AGFIP, AFIP, AFIPA) bénéficiant d'une délégation de signature de l'administratrice générale des Finances Publiques, directrice départementale des Finances Publiques du département de la Haute-Vienne (affiche) à compter du 1er septembre 2018- Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal (numéro interne 2018 : n° 00054)

Publics, directrice départementale des Finances Publics du département de la Haute-Vienne (affiche) à compter du 1er septembre 2018- Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal

DELEGATIONS DE SIGNATURE

**LISTE DES ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES
ET ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTS
(AFIP, AFIPA)
BÉNÉFICIAINT D'UNE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES,
DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE**

au 1er septembre 2018

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal)

**Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande
auprès de la Direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,
Pôle pilotage et ressources
Division Stratégie, contrôle gestion, qualité de service
31, rue Montmailler à LIMOGES**

<i>Nom, prénom, grade</i>	<i>Nom, prénom, grade</i>
M. Matthieu DESMARETS, Administrateur des finances publiques,	Mme Stéphanie BINET, Administratrice des finances publiques adjointe,
Mme Françoise GAYTON-SEGRET, Administratrice des finances publiques,	M. Philippe CHEYRON, Administrateur des finances publiques adjoint,
Mme Florence LECHEVALIER, Administratrice des finances publiques,	M. Fabien DEVOS, Administrateur des finances publiques adjoint,
	M. Jean Noël JARRY, Administrateur des finances publiques adjoint,
	Mme Valérie VERDOUX, Administratrice des finances publiques adjointe,

Date d'affichage de la liste : 1er septembre 2018

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-09-01-019

Affiche listant les agents du service de la direction
bénéficiant d'une délégation de signature de
l'administratrice générale des finances publiques,

*Affiche listant les agents du service de la direction bénéficiant d'une délégation de signature de
l'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances
publiques de la Haute-Vienne à compter du 1er septembre 2018.*

Haute-Vienne à compter du 1er septembre 2018.
Délégations de signature accordées en matière de
traitement du contentieux et du gracieux fiscal
(numéro interne 2018 : n° 00055)

DELEGATIONS DE SIGNATURE

**LISTE DES AGENTS DU SERVICE DE LA DIRECTION
BÉNÉFICIAINT D'UNE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES,
DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE**

Au 1^{er} septembre 2018

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal)

**Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande
auprès de la Direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,
Pôle pilotage et ressources
Division Stratégie, contrôle de gestion, qualité de service
31, rue Montmailler à LIMOGES**

Nom, prénom, grade

Mme Michèle COLLEONI, inspectrice divisionnaire,

Mme Brigitte RICHARD, inspectrice divisionnaire,

Mme Mireille POUJAUD, inspectrice divisionnaire,

**Mme Véronique ALLABRUNE, inspectrice,
Mme Nadine CELESTIN-BATARD, inspectrice,
Mme Marie-Sophie CHARLEMAGNE, inspectrice,
Mme Martine CRETOUX-BAYARD, inspectrice,
M. Frédéric DAUVERGNE, inspecteur,
Mme Françoise DUGUET, inspectrice,
M. Philippe LOGANADIN, inspecteur,
M. Olivier NONY, inspecteur,
M. Philippe QUERCY, inspecteur,
Mme Sandrine ROUSSELY, inspectrice,
M. Hewad RUSTAR-TARAKI, inspecteur,
M. Jean-Marc VERGNAUD, inspecteur,**

Nom, prénom, grade

M. Philippe ANDRE, contrôleur,

Mme Nadine FISTRE, contrôlease,

Mme Danielle BREGERE agente administrative principale,

Date d'affichage de la liste : 1^{er} septembre 2018

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-09-01-015

Affiche listant les responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de contentieux et de
gracieux fiscal prévue par le III de l'Article 408 de l'annexe

*Affiche listant les responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'Article 408 de l'annexe II au Code Général
des Impôts au 1er septembre 2018*

DELEGATIONS DE SIGNATURE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE

LISTE DES RESPONSABLES DE SERVICES DISPOSANT
D'UNE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL
prévues par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.

au 1^{er} septembre 2018

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal)

Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande
auprès de la Direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,
Pôle pilotage et ressources
Division Stratégie, contrôle gestion, qualité de service
31, rue Montmailler à LIMOGES

<i>Nom, prénom</i>	<i>Responsables des services</i>
Yves LEFEBVRE	SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES (SIE) SIE de LIMOGES
Gilles POTIE	SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS (SIP) SIP LIMOGES
Bernard HÉNIQUE Patrick MADEHORS Isabelle MONAMY	SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS & DES ENTREPRISES (SIP-SIE) SIP-SIE de BELLAC SIP-SIE de SAINT-JUNIEN SIP-SIE de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
Céline ALAZARD Gérard ALVADO (par intérim) Gérard ALVADO Isabelle ALLONCLE Philippe BOURGEOIS (par intérim) Michael BINET Maryse DESSAGNAT Marie-Christine GRANGER Michael BINET (par intérim) Philippe BOURGEOIS	TRÉSORERIES : AIXE-SUR-VIENNE AMBAZAC BESSINES-SUR-GARTEMPE CHALUS-DOURNAZAC CHATEAUNEUF-LA-FORET EYMOUTIERS NANTIAT PIERRE-BUFFIÈRE ROCHECHOUART SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT
Françoise LERICHE	PÔLE DE RECOUVREMENT SPÉCIALISÉ (PRS)
Isabelle REYROLLE	SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT (SPF-E) de LIMOGES 1 SERVICE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE de LIMOGES 2
Karina MEGDOUD-ESTOP Marie-Christine GATINEAU Christophe GARBUNOW Chantal FEYSSAT (par intérim)	CONTRÔLE FISCAL BRIGADE DÉPARTEMENTALE DE VÉRIFICATIONS (BDV) BRIGADE DE CONTRÔLE ET DE RECHERCHE (BCR) PÔLE DE CONTRÔLE ET D'EXPERTISE (PCE) PÔLE PATRIMONIAL ET PÔLE DÉPARTEMENTAL DE CONTRÔLE SUR PIÈCES D'INITIATIVE DES PARTICULIERS
Sylvie PALLIER Sylvie PALLIER	TOPOGRAPHIE & CADASTRE CENTRE DES IMPÔTS FONCIER DE LIMOGES (CDIF) PÔLE DE TOPOGRAPHIE ET DE GESTION CADASTRALE (PTGC)

Date d'affichage de la liste : 1er septembre 2018

L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-09-01-020

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal pour les agents de la direction départementale des finances publiques de la

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal pour les agents de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne à compter du 1er septembre 2018

septembre 2018

(numéro interne 2018 : n° 00055)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES CEDEX
Tél. : 05-55-45-69-15
Fax : 05-55-77-80-12

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

SERVICES DE DIRECTION

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 396 A et 410 à son annexe II,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu l'instruction du 13 novembre 2003,

Arrête :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de la directrice départementale des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 50 000 euros, aux inspectrices divisionnaires des finances publiques du pôle gestion fiscale de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne dont les noms suivent :

- Mme Michèle COLLEONI, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
- Mme Mireille POUJAUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques,
- Mme Brigitte RICHARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques,

Article 2 : Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de la directrice départementale des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 30 000 euros, aux inspecteurs des finances publiques du pôle gestion fiscale de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne dont les noms suivent :

- Mme Véronique ALLABRUNE, inspectrice des finances publiques,
- Mme Nadine CELESTIN-BATARD, inspectrice des finances publiques,
- Mme Marie-Sophie CHARLEMAGNE, inspectrice des finances publiques,
- Mme Martine CRETOUX-BAYARD, inspectrice des finances publiques,
- M. Frédéric DAUVERGNE, inspecteur des finances publiques,
- Mme Françoise DUGUET, inspectrice des finances publiques,
- M. Philippe LOGANADIN, inspecteur des finances publiques,
- M. Olivier NONY, inspecteur des finances publiques,
- M. Philippe QUERCY, inspecteur des finances publiques,
- Mme Sandrine ROUSSELY, inspectrice des finances publiques,
- M. Hewad RUSTAR-TARAKI, inspecteur des finances publiques,
- M. Jean-Marc VERGNAUD, inspecteur des finances publiques,

Article 3 : Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de la directrice départementale des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 20 000 euros, aux contrôleurs des finances publiques du pôle gestion fiscale de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne, dont les noms suivent :

- M. Philippe ANDRE, contrôleur des finances publiques,
- Mme Nadine FISTRE, contrôlease des finances publiques,

Article 4 : Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom de la directrice départementale des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction, dans la limite de 2 000 euros, aux agents administratifs principaux des finances publiques du pôle gestion fiscale de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne, dont les noms suivent :

- Mme Danielle BREGERE agente administrative principale des finances publiques,

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Vienne et affiché dans les locaux du pôle gestion fiscale de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.

A Limoges, le 1er septembre 2018.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-09-01-024

Arrêté portant délégation en matière d'évaluations domaniale du 1er septembre 2018 (A2)

Arrêté portant délégation en matière d'évaluations domaniale du 1er septembre 2018 (A2)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1er septembre 2018.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

Arrêté portant délégation de signature

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1er février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne

Arrête :



Article 1 : Délégation de signature est donnée aux personnes ci-dessous désignées, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

1 - émettre, au nom de l'administration, tout avis d'évaluation domaniale :

Prénom	Nom	Grade	Limite de délégation : valeur vénale d'immeubles et fonds de commerce	Limite de délégation : estimations en valeur locative
Matthieu	DESMARETS	administrateur des finances publiques	3 000 000 €	500 000 €
Josette	SAUVIAT	inspectrice principale des finances publiques	1 500 000 €	200 000 €
Gilles-Olivier	EVANS	inspecteur des finances publiques	1 500 000 €	200 000 €

Lorsqu'il est chargé d'effectuer l'intérim de la directrice départementale, M. Matthieu DESMARETS bénéficie de la délégation générale.

1. bis : émettre au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale à l'exception des avis relatifs à la conformité du projet immobilier avec les orientations de la politique immobilière de l'État :

Prénom	Nom	Grade	Limite de délégation : valeur vénale d'immeubles et fonds de commerce	Limite de délégation : Estimations en valeur locative
Philippe	GOUTORBE	inspecteur des finances publiques	200 000 €	30 000 €
Stéphane	LABROUSSE	inspecteur des finances publiques	200 000 €	30 000 €
Nadine	LEBRAUD	inspectrice des finances publiques	200 000 €	30 000 €
Murielle	RICHEFORT	inspectrice des finances publiques	200 000 €	30 000 €

2 - fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;

Prénom	Nom	Grade	Limite de délégation : Opérations de gestion	Limite de délégation : Opérations d'aliénation
Matthieu	DESMARETS	administrateur des finances publiques	délégation générale	
Josette	SAUVIAT	inspectrice principale des finances publiques	délégation générale	
Gilles-Olivier	EVANS	inspecteur des finances publiques	délégation générale	

3 - suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Prénom	Nom	Grade	Limite de délégation : assiette	Limite de délégation : Recouvrement
Matthieu	DESMARETS	administrateur des finances publiques	délégation générale	
Josette	SAUVIAT	inspectrice principale des finances publiques	délégation générale	
Gilles-Olivier	EVANS	inspecteur des finances publiques	-	À concurrence de sa délégation accordée par ailleurs sans toutefois être opposable aux tiers

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 1^{er} septembre 2017.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne et affiché dans les locaux de la direction départemental des finances publiques de la Haute-Vienne. Il sera notifié aux intéressés.

Fait à Limoges, le 1er septembre 2018

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-09-01-025

Arrêté portant délégation en matière d'expropriation du 1er septembre 2018 (A3)

Arrêté portant délégation en matière d'expropriation du 1er septembre 2018 (A3)

Arrêté portant délégation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R.1212-12 ;

Vu le décret n°67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, notamment son article 4 ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux, première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1er février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne

Vu l'arrêté interministériel du 29 janvier 1973 rendant applicable dans le département le régime des procédures foncières institué, par les articles R.1212-9 à R.1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques, par le décret n° 67-568 DU 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements et par l'article 4 de décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux, première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Arrête :

Art.1er. - Les personnes suivantes sont désignées pour agir devant la juridiction de l'expropriation sur le ressort du Pôle d'évaluation domaniale (PED) de la DDFIP de la Haute-Vienne, sur les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et le cas échéant, devant la Cour d'Appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'État ;
- et sur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés, selon le cas à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 susvisé, à l'article R.1212-10 du code général de la propriété des personnes publiques ou à l'article 4 du décret n° 2011-1612 du 22 novembre susvisé :

Nom	Prénom	Grade
DESMARETS	Matthieu	Administrateur des finances publiques
SAUVIAT	Josette	Inspectrice principale des finances publiques
EVANS	Gilles-Olivier	Inspecteur des finances publiques

Art.2. - Délégation de signature est donnée, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du Gouvernement

- 1) en première instance devant les juridictions de l'expropriation dont relèvent les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne,
- 2) devant la chambre des expropriations de la Cour d'Appel de Limoges.

Nom	Prénom	Grade
DESMARETS	Matthieu	Administrateur des finances publiques
SAUVIAT	Josette	Inspectrice principale des finances publiques
GOUTORBE	Philippe	Inspecteur des finances publiques
LEBRAUD	Nadine	Inspectrice des finances publiques

Art.3. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1er septembre 2017.

Art.4. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne, notifié aux intéressés et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Vienne.

Fait à Limoges, le 1er septembre 2018.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-09-01-010

Arrêté portant délégation générale de signature à la responsable de la mission départementale risques et audit et action économique

*Arrêté portant délégation générale de signature à la responsable de la mission départementale
risques et audit et action économique*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1^{er} septembre 2018.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

**Décision de délégation générale de signature au responsable
de la mission départementale risques et audit et action économique.**

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques du Limousin et de la Haute-Vienne ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1^{er} février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Décide :



Article 1 : Délégation générale de signature est donnée à Mme Stéphanie BINET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission départementale risques et audit et action économique, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Elle est autorisée à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 : Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 : La présente décision prend effet le 1er septembre 2018.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-09-01-013

Arrêté portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale

Arrêté portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

Limoges, le 1^{er} septembre 2018.

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques du Limousin et de la Haute-Vienne ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1er février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du pôle gestion fiscale, de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Pour le pôle gestion fiscale

- M. Jean Noël JARRY, administrateur des finances publiques adjoint, en tant qu'adjoint à la directrice du pôle pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par le pôle.

1. Pour la division fiscalité des particuliers et des professionnels, missions foncières :

- Mme Mireille POUJAUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la division, avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par sa division.
- Mme Delphine BELIS, inspectrice des finances publiques, pour la signature des courriers simples et des bordereaux de demande ou de transmission des pièces relatifs à sa mission.

2. Pour la division des affaires juridiques et du contentieux et le pôle juridictionnel.

- Mme Brigitte RICHARD, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division, avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par sa division.

Affaires juridiques et contentieux administratif et juridictionnel d'assiette :

- Mme Véronique ALLABRUNE, inspectrice des finances publiques
 - Mme Marie-Sophie CHARLEMAGNE, inspectrice des finances publiques
 - Mme Martine CRETOUX BAYARD, inspectrice des finances publiques
 - Mme Françoise DUGUET, inspectrice des finances publiques
 - M. Philippe LOGANADIN, inspecteur des finances publiques,
 - M. Hewad RUSTAR-TARAKI, inspecteur des finances publiques
- pour la signature des courriers simples et des bordereaux de demande ou de transmission des pièces relatifs à leur mission.

3. Pour la division du recouvrement ; impôts, amendes et produits locaux :

- Mme Michèle COLLEONI, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par sa division.

Pilotage, animation et suivi du recouvrement (amiable, forcé)- Contentieux du recouvrement :

- Mme Nadine CELESTIN-BATARD, inspectrice des finances publiques
 - M. Frédéric DAUVERGNE, inspecteur des finances publiques
 - M. Philippe QUERCY, inspecteur des finances publiques,
 - Mme Sandrine ROUSSELY, inspectrice des finances publiques,
- pour la signature des courriers simples et des bordereaux de demande ou de transmission des pièces relatifs à leur mission.

4. Pour le service du contrôle fiscal.

- M. Olivier NONY, inspecteur des finances publiques,
 - M. Jean-Marc VERGNAUD, inspecteur des finances publiques,
- pour les actes relatifs à l'activité de leur service.

Article 2 : Cette décision prend effet le 1er septembre 2018.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-09-01-014

Arrêté portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

*Arrêté portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique
(numéro interne 2018 : n° 00050)*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1er septembre 2018.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques du Limousin et du département de la Haute-Vienne ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1er février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne

Décide :



Article 1 : la délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la division secteur public local :

- Mme Valérie VERDOUX, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division secteur public local , avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par sa division,

- Mme Agnès BESANCON, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable de la division secteur public local, pour les actes relatifs à la gestion du secteur des collectivités locales et responsable du Service d'appui au Réseau (S.A.R.)

- M. Jean-Luc FANTON, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint à la responsable de la division secteur public local , pour les actes relatifs à la gestion du secteur de la fiscalité directe locale.

1.1. Service Collectivités et Établissements Publics Locaux (CEPL)

- Mme Marie-Agnès CLAVAUD et Mme Virginie GRIVOT, inspectrices des finances publiques, respectivement responsable du service CEPL et chargée de mission, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, à l'exception des décisions d'apurement sur comptes de gestion, saisines de contrôle de légalité, dénonciations de gestion de fait et mise en débet des comptables du Trésor et des régisseurs.

1.2. Restructurations des collectivités - Conseils expertises

- Mme Virginie GRIVOT, inspectrice des finances publiques, pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission de pièces liées aux expertises financières et restructurations des collectivités.

1.3. Service d'appui au Réseau (S.A.R.)

- Mme Sylvie DONGAY, inspectrice des finances publiques, fiabilisation des états de l'actif, pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission des pièces relatifs à sa mission.

- Mme Évelyne VENNAT, inspectrice des finances publiques, chargée de mission, référente Hélios pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission des pièces relatifs à sa mission.

1.4. Inventaire et appui Hélios

- Mme Évelyne VENNAT, inspectrice des finances publiques, chargée de mission, référente Hélios pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission des pièces relatifs à sa mission.

1.5. Analyses financières

- M. Karim EL HARZI, inspecteur des finances publiques, pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission de pièces liées aux expertises et études financières.

1.6. Dématérialisation et Moyens Modernes de Paiement

- M. Arnaud LOUVET, inspecteur des finances publiques, chargé de mission, correspondant dématérialisation et moyens modernes de paiement pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission des pièces relatifs à sa mission.

1.7. Fiscalité directe locale

- M. Jean-Jacques SKAPSKI, inspecteur des finances publiques, pour les actes relatifs à la gestion du secteur de la fiscalité directe locale, pour la signature du courrier simple et des bordereaux de transmission de pièces liées aux expertises et études fiscales et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc FANTON.

2. Pour la division État :

- M. Philippe CHEYRON, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division État, avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par la division ainsi que les chèques sur le Trésor.

M. Philippe CHEYRON est titulaire de la délégation générale de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, en qualité de préposé de la caisse des dépôts et consignations du département de la Haute-Vienne.

- M. Jean COQUILLAUD, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable de la division, avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par la division, les décisions de remises gracieuses sur produits divers d'un montant inférieur à 1 500,00 euros ainsi que les chèques sur le Trésor.

M. Jean COQUILLAUD est titulaire de la délégation générale de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, en qualité de préposé de la caisse des dépôts et consignations du département de la Haute-Vienne.

2.1. Le contrôle et le règlement de la dépense et le service facturier (SFACT)

- Mme Carole FAURE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service « *contrôle et règlement de la dépense* » et responsable du service facturier, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service.

- Mme Emmanuelle TOURTE, inspectrice des finances publiques, adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole FAURE, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service.

- Mme Chantal FERRAND, contrôlease principale des finances publiques, Mme Laurence DUFOUR, contrôlease principale des finances publiques, Mme Catherine FAYE, contrôlease des finances publiques, Mme Sylvie BLANCHETON, contrôlease des finances publiques et M. Philippe RODES, contrôleur des finances publiques, pour les opérations de dépenses et de comptabilité en mode SFACT,

- Mme Agnès JANVIER, contrôlease principale des finances publiques, pour les opérations de dépenses et de comptabilité en mode classique,

- Mme Marie-Pierre DEMAISON, contrôlease des finances publiques, pour le suivi des immobilisations en cours.

2.2. Le service liaison-rémunérations

- M. Alain DEVERS, inspecteur des finances publiques, responsable du service, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, y compris la validation des ordres d'exécution des paiements mais à l'exception de la signature des chèques sur le Trésor,

- Mme Isabelle DUPUY, contrôlease principale des finances publiques, adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DEVERS, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, y compris la validation des ordres d'exécution des paiements mais à l'exception de la signature des chèques sur le Trésor,

- Mme Marie-Christine PUIVIF, contrôlease des finances publiques, et M. Philippe PENIGOT, contrôleur des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DEVERS et de Mme Isabelle DUPUY, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, y compris de la validation des ordres d'exécution des paiements et à l'exception de la signature des chèques sur le Trésor.

2.3. Le centre de gestion des retraites

- Mme Véronique LANGLOIS, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service,

- Mme Marie-Hélène BAGNAUD, inspectrice des finances publiques, adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique LANGLOIS pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service.

2.3.1. Courriers de gestion administrative courante des pensionnés :

Mme Emmanuelle PECH, contrôleur principale des finances publiques, Mme Mireille BERNARD, contrôleur des finances publiques, Mme Sandrine MARSAC, contrôleur des finances publiques, responsables d'unité de gestion, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique LANGLOIS et de Mme Marie-Hélène BAGNAUD, pour tous les actes suivants :

- actes de mise en paiement des pensions civiles et militaires de retraite, des pensions militaires d'invalidité, des retraites du combattant, des légions d'honneur et des médailles militaires / décision d'assujettissement ou de non-assujettissement aux précomptes de cotisations sociales / accords ou rejets des compléments de retraite réglementairement assujettis au revenu fiscal de référence / relance de demande d'avis d'imposition pour contrôle ressources / bordereau d'envoi / demandes de renseignement aux mairies / demande de renseignement aux banques / demandes de RIB ou de déclaration préalable lors de la 1^{ère} liquidation / relance de demande d'attestation CAF pour contrôles / envoi de dossier de pension de réversion / renvoi pour attribution / lettres d'accompagnement et de justification de titre de perception / demande d'autorisation de cumul de pensions.

2.3.2. Actes de gestion comptable des pensionnés :

M. Pascal MANDON, contrôleur principal des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique LANGLOIS et de Mme Marie-Hélène BAGNAUD, pour tous les actes suivants :

- validation des ordres d'exécution des paiements échéances et hors échéances / signature des ordres de paiement / mainlevée sur oppositions / accusés réception d'avis à tiers détenteur / accusés réception de mise en paiement de pension alimentaire / accusés réception de mise en paiement de saisie des rémunérations / lettres d'information des oppositions formulées à l'encontre des débiteurs / renvois pour attribution / bordereaux d'envoi.

2.4. L'autorité de certification des fonds européens

- Mme Nathalie MONNERIE, inspectrice des finances publiques, responsable du service,
- M. Philippe RODES, contrôleur des finances publiques, pour tous les actes relatifs à la gestion courante de la cellule de gestion des fonds européens, à l'exclusion des appels de fonds et de tous documents valant certification des opérations.

2.5. La comptabilité de l'État et la comptabilité auxiliaire du recouvrement

- Mme Stanislava BOSSOUTROT, inspectrice des finances publiques, responsable du service, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, la signature des habilitations BDF/CCP AD, des chèques sur le Trésor, ainsi qu'à la comptabilité patrimoniale de l'État.
- M. Thierry BRUNTH, contrôleur principal des finances publiques, adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stanislava BOSSOUTROT pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service ainsi qu'à la comptabilité patrimoniale de l'État.
- Mme Nathalie DUPUYTRENT, contrôleur principale des finances publiques, adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stanislava BOSSOUTROT et de M. Thierry BRUNTH, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service.
- M. Bernard BOUZONIE, contrôleur principal des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stanislava BOSSOUTROT et de M. Thierry BRUNTH, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service.
- M. Axel DE MOHRENSCHILDT, contrôleur des finances publiques, pour tous les actes relatifs à la comptabilité patrimoniale de l'État.

- Mme Évelyne CHOPINAUD, agente administrative principale des finances publiques du service comptabilité de la DDFIP, caissière titulaire, pour la signature des quittances, déclarations de recettes délivrées en caisse et bons de transport établis par les prestataires transporteurs de fonds.

- Les caissiers suppléants pour signature des quittances, déclarations de recettes délivrées en caisse et bons de transport établis par les prestataires transporteurs de fonds et intervenant selon l'ordre suivant :

M. Julien DEVAUTOUR, agent administratif principal des finances publiques du service comptabilité de la DDFIP

Mme Joëlle CREPIN : agente administrative principale des finances publiques du service comptabilité de la DDFIP

M. Axel DE MOHRENSCHILDT, contrôleur des finances publiques du service comptabilité de la DDFIP

Mme Joëlle GAVINET, contrôlease principale des finances publiques du service comptabilité de la DDFIP

Mme Maryse LAUDOUZE, agente administrative principale des finances publiques du service comptabilité de la DDFIP

Mme Marine LEYSSENNE, agente administrative des finances publiques du service comptabilité de la DDFIP

M. Arnaud-Guilhem FABRY, contrôleur des finances publiques de la Trésorerie de Limoges Municipale

Mme Amélie BOURNAZEL, agente administrative principale des finances publiques de la Trésorerie de Limoges Municipale

Mme Josiane BESTE, contrôlease principale des finances publiques de la Trésorerie de Limoges Municipale

Mme Catherine BASCOUL, contrôlease des finances publiques de la Trésorerie de Limoges Municipale

Mme Audrey MOMBRUN, agente administrative principale des finances publiques de la Trésorerie de Limoges Municipale

2.6. Les recettes non fiscales et les produits divers de l'État

- Mme Corinne DORCET, inspectrice des finances publiques, responsable du service, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, la signature des octrois d'échéanciers de paiements n'excédant pas une durée de 12 mois, des décisions de remises gracieuses sur produits divers d'un montant inférieur à 500 euros.

- Mme Arlette BEYRAND, contrôlease principale des finances publiques, première adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne DORCET, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service et la signature des octrois d'échéanciers de paiements n'excédant pas une durée de 12 mois.

- Mme Béatrice FRANÇOIS, contrôlease des finances publiques, seconde adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne DORCET et Mme Arlette BEYRAND, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service, la signature des octrois d'échéanciers de paiements n'excédant pas une durée de 12 mois.

2.7. Les dépôts et les services financiers

- M. Jean-Marc PLAZIAT, inspecteur des finances publiques, responsable du service, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service,

M. Jean-Marc PLAZIAT, est titulaire de la délégation générale de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, en qualité de préposé de la caisse des dépôts et consignations du département de la Haute-Vienne.

- M. Yves LATHIERE et Mme Pascale BONNET, contrôleurs principaux des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc PLAZIAT, pour les opérations de guichet du secteur « caisse des dépôts et consignations » et pour les actes du secteur « dépôts de fonds ».

3. Pour la division Domaine :

- Mme Josette SAUVIAT, inspectrice principale des finances publiques, responsable du service, pour les actes relatifs à la gestion du service local du domaine (SLD) et du pôle d'évaluation domaniale (PED) et de la politique immobilière de l'État.

Service local du domaine (SLD)

- M. Gilles-Olivier EVANS, inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer tous documents courants et bordereaux d'envois relevant de la mission de gestion domaniale et de la politique immobilière de l'État.

- Mme Patricia LARATTE, contrôlease principale des finances publiques, et M. Serge BLANC, contrôleur des finances publiques, à l'effet de signer tout document courant ou bordereau d'envoi en matière de gestion domaniale

Pôle d'évaluation domaniale (PED)

- M. Philippe GOUTORBE, inspecteur des finances publiques,

- M. Stéphane LABROUSSE, inspecteur des finances publiques,

- Mme Nadine LEBRAUD, inspectrice des finances publiques,

- Mme Murielle RICHEFORT, inspectrice des finances publiques,

à l'effet de signer tous documents courants et bordereaux d'envoi relevant de leur mission, hors avis d'évaluation

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-09-01-012

Arrêté portant délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

Arrêté portant délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1^{er} septembre 2018.

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE**

31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale du Limousin et de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1^{er} février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Décide :



Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents courants relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Pour le pôle pilotage et ressources

- M. Fabien DEVOS, administrateur des finances publiques adjoint, en tant qu'adjoint à la directrice du pôle pilotage et ressources pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par le pôle.

1. Pour la Division des Ressources Humaines :

- M. Vincent VALLAT, inspecteur principal des finances publiques,

Gestion des Ressources humaines

- Mme Évelyne EVANS, inspectrice des finances publiques,

- M. Frédéric BAUSSET, contrôleur principal des finances publiques,

- M. Olivier DELAGE, contrôleur principal des finances publiques,

- M. Ludovic FREDON, contrôleur principal des finances publiques,

- Mme Laurence BARATAUD, contrôlease des finances publiques,

- Mme Delphine DUBOIS, contrôlease des finances publiques,

- Mme Sylvie CHATENET, contrôlease des finances publiques,

- Mme Evelyne REYT, contrôlease des finances publiques,

Formation professionnelle et concours

- Mme Évelyne EVANS, inspectrice des finances publiques,

- Mme Sylvie CHATENET, contrôlease des finances publiques,

- Mme Sophie DETIENNE, agente administrative des finances publiques,

2. Pour la Division Stratégie, Contrôle de Gestion et Qualité de Service :

- Mme Michèle FROMENT, inspectrice divisionnaire des finances publiques

Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service, emplois, structures et moyens :

- Mme Dominique JOUBERT, inspectrice des finances publiques,

- Mme Marilyne THOBY, inspectrice des finances publiques,

- Mme Sylvie TOULZAC, attachée d'administration centrale,

3. Pour la Division Budget, Immobilier, Logistique :

- M. Guillaume CASENAVE, inspecteur des finances publiques,

Budget, logistique et immobilier :

- M. Jean-Marc GIORGI, inspecteur des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume CASENAVE, pour tous les actes relatifs à la gestion courante du service.

- M. Frédéric REVEILLAS, contrôleur principal des finances publiques,

- Mme Édith DEBORD, contrôlease des Finances Publiques,

Centre de Services Budgétaires (CSBUD) de Limoges (y compris la gestion des cités administratives de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne) :

- M. Frédéric REVEILLAS, contrôleur principal des finances publiques,
- M. Pierrick BONJEAN, contrôleur des finances publiques,
- Mme Édith DEBORD, contrôleuse des Finances Publiques,
- Mme Lydie PEYRICHOUT, contrôleuse des Finances Publiques,
- Mme Annabelle ZANGA, contrôleuse des Finances Publiques,
- M. Renaud POUGE, agent administratif principal des finances publiques,
- Mme Angélique BERROS, agente administrative principale des finances publiques,
- Mme Christelle MACHADO, agente contractuelle Berkani de droit public,

Courrier :

- M. Jacques ROUX, inspecteur des finances publiques,

Assistant de prévention et délégué départemental à la sécurité

- M. Jean-Marc GIORGI, inspecteur des finances publiques,

Article 2 : Cette décision prend effet au 1^{er} septembre 2018. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-09-01-011

Arrêté portant délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

Arrêté portant délégations spéciales de signature pour les missions rattachées



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1er septembre 2018

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE
31,rue Montmailler
87 043 Limoges Cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2010 portant création de la direction régionale du Limousin et de la Haute-Vienne ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1er février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne



Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission départementale maîtrise des risques - Cellule de Qualité Comptable : :

- Mme Stéphanie BINET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission maîtrise départementale des risques et audit

- M. Vincent MARTAGEIX, inspecteur des finances publiques,
- Mme Joëlle ROUDIER, inspectrice des finances publiques.
- M. Hugues BEAUDONNET, inspecteur des finances publiques,

Délégation de signature est accordée à Mme Stéphanie BINET, M. Vincent MARTAGEIX, M. Hugues BEAUDONNET, et Mme Joëlle ROUDIER à l'effet de valider le plan départemental de contrôle interne (PDCI) et ses avenants.

2. Pour la mission départementale d'audit :

- Mme Stéphanie BINET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission maîtrise départementale des risques et audit
- Mme Sandrine DOLLEANS, inspectrice principale des finances publiques,
- Mme Catherine FAUCHER, inspectrice principale des finances publiques,
- Mme Claire PERICHON, inspectrice principale des finances publiques,
- M. Alexandre SHEARER, inspecteur principal des finances publiques,

3. Pour la mission Action économique – Surendettement - commission des chefs des services financiers et des représentants des organismes de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et de l'assurance-chômage (CCSF) - comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)

- Mme Stéphanie BINET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission Action économique
- Mme Agnès PACQUEAU, inspectrice divisionnaire des finances publiques,

4. Pour la mission politique immobilière de l'État :

- Mme Josette SAUVIAT, administrateur des finances publiques adjoint, correspondante départementale de la politique immobilière de l'État (PIE)

5. Pour le secrétariat général et la mission communication - correspondant PAS :

- M. Charles DELLESTABLE, inspecteur divisionnaire des finances publiques,

6. Pour le Service Liaison Recouvrement

Une délégation spéciale de signature au titre du Service Liaison Recouvrement et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mme Florence RABAUTE, inspectrice divisionnaire, responsable du service.

En son absence, les mêmes pouvoirs en matière de gestion du Service Liaison Recouvrement sont conférés à Mme Anne-Marie NICOLAS, inspectrice divisionnaire.

Article 2 : la présente décision prend effet le 1er septembre 2018.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-09-01-023

Arrêté portant subdélégation en matière domaniale du 1er septembre 2018 (A1)

Arrêté portant subdélégation en matière domaniale du 1er septembre 2018 (A1)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**Limoges, le 1^{er} septembre 2018

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

Le préfet de la Haute-Vienne

Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant promotion, nomination, intégration, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et portant nomination de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 1^{er} février 2017, la date d'installation de Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté n°87-2017-02-01-003 du 1^{er} février 2017 portant délégation de signature à Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne en matière de gestion domaniale

Arrête :



Art. 1^{er}. - La délégation de signature qui est conférée à Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne, par l'article 1^{er} (délégation en matière domaniale) de l'arrêté n°87-2017-02-01-003 du 1^{er} février 2017 accordant délégation de signature à Mme Isabelle ROUX-TRESCASES, sera exercée par M. Matthieu DESMARETS, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique, par Mme Josette SAUVIAT, inspectrice principale des finances publiques, responsable du Service Local du Domaine (SLD) et du Pôle Évaluation Domaine (PED) et par M. Gilles-Olivier EVANS, inspecteur des finances publiques, .

Art. 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1er septembre 2017.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.

Fait à Limoges, le 1er septembre 2018.

Pour le Préfet,

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-09-01-017

Délégation de signature en matière de traitement du
contentieux et du gracieux fiscal accordée à M. Fabien
DEVOS, administrateur des finances publiques adjoint

*Délégation de signature en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal accordée à
M. Fabien DEVOS, administrateur des finances publiques adjoint*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1er septembre 2018.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE
31 rue Montmailler
87 043 LIMOGES CEDEX
Tél. : 05-55-45-69-00
Fax : 05-55-77-80-12

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

SERVICES DE DIRECTION

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Fabien DEVOS, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 100 000 euros ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;



3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 150 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Vienne et affiché dans les locaux du service où exercent les agents délégataires.

Fait à Limoges, le 1er septembre 2018

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES

Direction Régionale des Finances Publiques

87-2018-09-01-016

Délégation de signature en matière de traitement du
contentieux et du gracieux fiscal accordée à Mme Valérie
VERDOUX, administratrice des Finances Publiques

*Délégation de signature en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal accordée à
Mme Valérie VERDOUX, administratrice des Finances Publiques adjointe*

adjointe



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1er septembre 2018.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE
31 rue Montmailler
87 043 LIMOGES CEDEX
Tél. : 05-55-45-69-00
Fax : 05-55-77-80-12

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

SERVICES DE DIRECTION

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Valérie VERDOUX, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 100 000 euros ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;



3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 150 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Vienne et affiché dans les locaux du service où exercent les agents délégataires.

Fait à Limoges, le 1er septembre 2018

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Isabelle ROUX-TRESCASES